

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

En avril 2022, se déroulera le 1^{er} tour de l'élection présidentielle. Le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) souhaite y défendre ses idées et propositions. **PHILIPPE POUTOU**, chômeur, ouvrier de l'automobile, élu municipal à Bordeaux, sera son candidat, entouré de porte-paroles parmi lesquels Olivier Besancenot.

La loi du 18 juin 1976, qui définit les modalités de présentation d'un candidat à l'élection présidentielle, représente un handicap pour les courants politiques minoritaires qui n'ont pas ou ont peu d'élus. En effet, elle exige que les candidats soient parrainés par au moins 500 élus (maires, parlementaires, conseillers régionaux, élus des assemblées des territoires d'outre-mer, conseillers départementaux) d'au moins trente départements. C'est un barrage administratif considérable pour tous les courants ou partis qui ne comptent pas en leur sein un nombre suffisant d'élus. Il est pourtant essentiel que tout courant politique significatif puisse défendre ses idées et propositions en présentant, s'il le désire, un candidat. Chaque citoyenne et citoyen doit pouvoir voter, au premier tour, pour le candidat qui correspond le mieux à ses opinions.

Il en va du droit d'expression et du pluralisme, de la démocratie.

Voilà pourquoi, je déclare que j'apporterai ma caution administrative à la candidature de Philippe Poutou dès que les formulaires officiels de présentation seront fournis par la préfecture.

Ceci ne signifie pas que j'apporte mon soutien aux idées de cette candidature, mais que je considère son expression comme un droit démocratique : celui de se présenter devant toutes les citoyennes et tous les citoyens qui seront seuls juges.

Nom :

Prénom :

Mandat :

Adresse :

.....

Le à

Signature :